

Division des personnels

DIPER

Bourg-en-Bresse, le 7 juin 2023

Affaire suivie par :
Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN/
Stéphanie COMMARET
Tél : 04 74 45 58 56
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

à
Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidature n° 9 relatif à un poste à profil relevant de l'ASH vacant à la rentrée scolaire année 2023.

Pièce(s) Jointe(s) : Le formulaire de candidature et la fiche de poste correspondante.

→ **Poste d'enseignant Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)** à pourvoir au 1^{er} septembre 2023 - fiche de poste présentée en pièce jointe (cf. l'Annexe correspondante)

Enseignants Unité d'enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)	Fiche de Poste
EPPU Les Bois des Pesses à Valserhône (0010977G)	<u>Annexe 1</u>

* Les candidats retenus seront affectés à titre provisoire sur la totalité de l'année, ils restent titulaires de leur poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

L'enseignant est rattaché à madame l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou CAPA-SH	Titre provisoire* Pérennisation possible à la rentrée scolaire N+1 sous réserve des avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN
Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire au CAPPEI avec le module correspondant de la session 2023	Titre provisoire* Durant les années scolaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 avec pérennisation possible dès l'obtention du CAPPEI sous réserve des avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN

*Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste détenu à titre définitif.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé pour le **12 juin 2023** au plus tard, à votre inspecteur(trice) de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le **13 juin 2023 délai de rigueur**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

La commission d'entretien se réunira le **vendredi 16 juin 2023** à la **Maison de l'Education sise, 7 avenue Jean Marie Verne à BOURG-EN-BRESSE**.

Les candidats seront informés par courriel adressé sur leur adresse académique (nom.prenom@ac-lyon.fr) de l'horaire de leur entretien.

Le candidat retenu sera nommé au **1^{er} septembre 2023** sur le poste sur lequel ils ont candidaté. Pour rappel, celui-ci n'est pas autorisé à postuler à tout appel à candidature ultérieur en vue de pourvoir un poste à la rentrée scolaire **2023**.


Marilyne Rémer

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1 Poste d'enseignant Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)

NOM : Prénom :

Téléphone portable :

Adresse électronique professionnelle :@ac-lyon.fr
(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)

Je suis titulaire du CAPPEI

Je suis titulaire du CAPA-SH

Je m'engage à m'inscrire au CAPPEI

À _____, le _____

Signature de l'intéressé(e)

→ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le 12 juin 2023
qui le transmettra à la division des personnels
pour le 13 juin 2023

Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine

À _____, le _____
L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale

**Enseignant Spécialisé pour un poste
sur Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme**

<p>Poste</p>	<p>Le professeur des écoles travaillera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de la circonscription de Valserhône</p> <p>Le poste est implanté à l'école élémentaire du Bois des Pesses à Valserhône L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste. Le service est de 24 heures devant élèves + 108 h annualisées</p> <p>Le candidat doit être titulaire du CAPPEI ou diplôme équivalent. Les enseignants qui ne possèdent pas de spécialisation peuvent postuler et obtenir ce poste à titre provisoire uniquement.</p>
	<p>L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant 7 à 10 élèves âgés de six à dix ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. Elle est adossée à un service médico-social.</p> <p>- Instruction interministérielle n° DGCS/3B/DGESCO/2018/192 du 1er août 2018 relative à la création des unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.</p>
<p>Priorités de la fonction</p>	<p>Missions de l'enseignant au sein de l'UEEA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé, ...). ▪ Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire. ▪ Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves. ▪ Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient. ▪ Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...). ▪ Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail scolaire proposés à leur enfant. ▪ Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire. ▪ Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.
<p>Compétences et qualités requises</p>	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en équipe avec des partenaires différents. ▪ Favoriser l'établissement de relations de confiance. ▪ Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves ▪ Communiquer quotidiennement avec les familles. <p>Avoir des connaissances suffisamment solides sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS). ▪ L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques. ▪ Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire. ▪ Le cahier des charges des UEEA.